

plafond d'endettement 2017-2021 de la Ville de Lausanne  
La Municipalité plaide pour le statu quo

**La Municipalité propose de maintenir inchangé le plafond d'endettement net de la Ville de Lausanne pour la période 2017-2021. Ce faisant, la Municipalité trace un chemin étroit, qui doit permettre d'assumer les importants investissements à consentir dans les années à venir, tout en stabilisant le plafond d'endettement, sans demander d'augmentation au Conseil communal.**

La Municipalité propose de ne pas modifier le plafond d'endettement net de la Ville de Lausanne et de le maintenir ainsi à CHF 2.4 milliards. Elle estime que celui-ci est suffisant pour permettre de faire face aux importants investissements à venir, dans le domaine du sport et des transports publics notamment.

La Municipalité a également choisi de continuer à calculer l'endettement net, permettant ainsi de clairement différencier les investissements du patrimoine administratif des investissements à rendement effectués dans le patrimoine financier.

#### **Disparition du plafond de cautionnement**

Le plafond d'endettement 2017-2021 a été construit en tenant compte des nouvelles directives de l'Etat. L'ensemble des dettes de la commune sont prises en compte diminuées de la part du patrimoine administratif qui est financé par des taxes causales (eau et assainissement). Nouveauté majeure, les cautionnements accordés par la Ville sont pris en compte dans la dette nette, frappés d'un coefficient lié à la prise de risque. Conséquence directe, le plafond de cautionnement disparaît en tant que tel.

La Municipalité de Lausanne

#### **Pour tout renseignement complémentaire :**

- **Florence Germond, directrice des finances et de la mobilité, 021 315 72 00**
- **Grégoire Junod, syndic, 021 315 22 00**

Lausanne, le 24 octobre 2016